IAMGOLD CORPORATION

TSX : IMG NYSE : IAG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD ANNONCE DES RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES DE 13,9 MILLIONS D'ONCES ET DES RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ATTRIBUABLES DE 23,9 MILLIONS D'ONCES EN 2020

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.
Les estimations des ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves prouvées de tous les sites et les projets.

Toronto (Ontario), le 17 février 2021 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Société ») publie son rapport des réserves et ressources minérales de fin d'exercice de 2020 (se reporter au tableau 3 pour une répartition détaillée par actif).

Le président et chef de la direction d'IAMGOLD' Gordon Stothart, a déclaré : « Nous avons maintenu un solide profil de réserves et de ressources globales en 2020. Nos chiffres ont diminué d'un exercice à l'autre, reflétant à la fois les tendances du secteur et la réalité selon laquelle nous exploitons une ressource qui s'épuise, combinée à la vente des propriétés Sadiola et Borosi Est. En 2021, nous continuerons de nous concentrer sur nos principaux actifs et notre stratégie de districts, sur laquelle repose notre programme d'exploration. Ce programme prévoit notamment l'élaboration d'une première estimation des ressources du gisement Gosselin, situé à proximité de notre projet Côté Gold, et la délimitation de davantage de ressources au district Nelligan, ainsi qu'à Grand Duc et à Rouyn, qui font partie de la structure en étoile de Westwood, et à Karita dans le district Bambouk. Nous vous présenterons des mises à jour sur nos progrès au cours de l'exercice. »

RÉSERVES MINÉRALES – FAITS SAILLANTS

- Les réserves d'or prouvées et probables totales attribuables en 2020, qui se situent à 13,9 millions d'onces d'or, ont diminué de 2,8 millions d'onces, soit de 17 % par rapport à l'exercice précédent.
- Cette diminution découlait principalement de la vente de Sadiola (voir le communiqué de presse du 30 décembre 2020), de l'épuisement minier à toutes les exploitations qui résulte de la production d'or attribuable de 653 000 onces en 2020 (voir le communiqué de presse du 19 janvier 2021) et du reclassement d'une portion des réserves à Westwood, comme il a été annoncé précédemment (voir le communiqué de presse du 5 août 2020).
- Hormis la vente de Sadiola (une activité abandonnée), les réserves prouvées et probables totales attribuables ont baissé de 1,2 million d'onces, soit de 7 %.
- La baisse de la teneur globale des réserves à Westwood est principalement attribuable à l'ajout de minerai à plus basse teneur provenant de la fosse à ciel ouvert Grand Duc et à l'ajustement des réserves sous terre pour tenir compte de l'épuisement minier seulement.
- Il n'y a eu aucune modification au prix de l'or de 1 200 $ par once utilisé dans l'estimation des réserves minérales aux mines détenues et exploitées par la Société et aux projets de mise en valeur, sauf à la fosse satellite Grand Duc à Westwood, pour laquelle un prix de l'or de 1 350 $ par once a été utilisé.
- Le tableau 2 ci-dessous présente un rapprochement détaillé d'un exercice à l'autre des réserves minérales d'IAMGOLD.

RESSOURCES MINÉRALES – FAITS SAILLANTS

- Les ressources d'or mesurées et indiquées totales attribuables (incluant les réserves), qui s'établissent à 23,9 millions d'onces, ont diminué de 3,3 millions d'onces, soit de 12 % par rapport à l'exercice précédent.
    - La diminution provenait principalement de la vente de Sadiola et du projet Borosi Est, comme il a été mentionné plus haut, et de l'épuisement minier à toutes les exploitations.
- Les ressources d'or présumées totales attribuables ont décliné de 697 000 onces ou 6 % à 11,3 millions d'onces par rapport à l'exercice précédent.
    - Le déclin s'expliquait surtout par la vente de Sadiola et du projet Borosi Est.
- Le prix de l'or utilisé dans l'estimation des ressources minérales à Essakane, à Rosebel et aux projets d'exploration (1 500 $ par once) et celui à Westwood (1 200 $ par once) n'ont pas changé.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES RÉSERVES ET RESSOURCES ATTRIBUABLES						
(milliers d'onces attribuables)	(milliers d'onces) Au 31 décembre		Variation totale		Variation (hormis les ventes d'actifs[3])	
Classification	**2019[1]**	**2020[2]**	**(milliers d'onces)**	**%**	**(milliers d'onces)**	**%**
Réserves prouvées et probables	**16 706**	**13 937**	(2 769)	(17 %)	(1 186)	(7 %)
Ressources mesurées et indiquées[4,5]	**27 164**	**23 910**	(3 254)	(12 %)	(469)	(2 %)
Ressources présumées	**11 965**	**11 268**	(697)	(6 %)	+109	+1 %

1 Les réserves minérales de 2019 d'Essakane, de Rosebel, de Saramacca, de Westwood, de Sadiola et du projet Boto ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once.
Les ressources minérales de 2019 du projet Côté Gold, du projet Boto, du projet Diakha-Siribaya, du projet Pitangui, du gisement Gossey, du projet Monster Lake, d'Essakane, de Rosebel et de Saramacca ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once, celles de Sadiola ont été estimées à un prix de l'or de 1 400 $ par once, et celles de Westwood ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once et une teneur de coupure de 5,5 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2,4 mètres.

2 Les réserves minérales de 2020 d'Essakane, de Rosebel, de Saramacca, de Westwood et du projet Boto ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et celles de la fosse satellite de Grand Duc à Westwood ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 350 $ par once.
Les ressources minérales de 2020 du projet Côté Gold, du projet Boto, du projet Diakha-Siribaya, du projet Pitangui, du gisement Gossey, du projet Monster Lake, d'Essakane, de Rosebel et de Saramacca ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once, et celles de Westwood en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once et une teneur de coupure de 5,5 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2,4 mètres.

3 La vente d'actifs en 2020 comprenait la vente des propriétés Sadiola et Borosi Est.

4 Dans les exploitations minières, les ressources mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.

5 Les ressources d'or mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.

TABLEAU 2 : RAPPROCHEMENT DES RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ATTRIBUABLES		
(attribuables)	**(milliers d'onces)**	**% de variation**
Réserves prouvées et probables (31 décembre 2019)	**16 706**	**--**
Reclassement des réserves de Westwood (5 août 2020)	(566)	(3 %)
Vente de la mine Sadiola (30 décembre 2020)	(1 583)	(9 %)
Épuisement minier de 2020	(730)	(4 %)
Ajout du matériel de la fosse à ciel ouvert Grand Duc	+93	+1 %
Autres ajouts	+17	0 %
Réserves prouvées et probables (31 décembre 2020)[1]	**13 937**	**(17 %)**

1 Pour des raisons d'arrondissement, les chiffres présentés pourraient ne pas correspondre exactement aux totaux.

TABLEAU 3 : Réserves et ressources minérales des exploitations et projets aurifères au 31 décembre 20 20[1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13]

Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables

EXPLOITATIONS AURIFÈRES	RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES			
	Tonnes (milliers)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables (milliers)
Rosebel, Suriname[3]				**(95 %)**
Réserves minérales prouvées	25 355	0,6	504	479
Réserves minérales probables	88 439	1,0	2 852	2 709
Sous-total Rosebel	113 794	0,9	3 356	3 188
Saramacca, Suriname[4]				**(66,5 %)**
Réserves minérales prouvées	627	0,5	11	7
Réserves minérales probables	23 217	1,9	1 430	951
Sous-total Saramacca	23 844	1,9	1 441	958
Sous-total Rosebel (*consolidé*)	137 638	1,1	4 797	4 146
Rosebel, Suriname[3]				**(95 %)**
Ressources minérales mesurées	30 979	0,6	626	594
Ressources minérales indiquées	242 789	0,9	7 278	6 914
Ressources minérales présumées	62 889	0,9	1 766	1 678
Saramacca, Suriname[4]				**(66,5 %)**
Ressources minérales mesurées	627	0,5	11	7
Ressources minérales indiquées	25 108	2,1	1 664	1 106
Ressources minérales présumées	11 079	0,7	259	172
Essakane, Burkina Faso[5]				**(90 %)**
Réserves minérales prouvées	30 083	0,5	473	426
Réserves minérales probables	83 071	1,1	2 876	2 589
Sous-total	113 153	0,9	3 349	3 014
Ressources minérales mesurées	30 023	0,5	473	426
Ressources minérales indiquées	110 433	1,1	3 781	3 403
Ressources minérales présumées	10 262	1,1	352	317
Westwood, Canada[6]				**(100 %)**
Réserves minérales prouvées	426	8,0	109	109
Réserves minérales probables	3 527	4,6	517	517
Sous-total	3 953	4,9	626	626
Ressources minérales mesurées	907	13,2	384	384
Ressources minérales indiquées	6 299	6,1	1 240	1 240
Ressources minérales présumées	7 071	8,0	1 809	1 809
Gossey, Burkina Faso[12]				**(90 %)**
Ressources minérales indiquées	10 454	0,9	291	262
Ressources minérales présumées	2 939	0,9	85	77
Côté Gold, Canada[7]				**(64,75 %)**
Réserves minérales prouvées	139 253	1,0	4 640	3 004
Réserves minérales probables	93 747	0,9	2 644	1 712
Sous-total	233 000	1,0	7 284	4 716
Ressources minérales mesurées	152 100	1,0	4 720	3 056
Ressources minérales indiquées	213 400	0,8	5 480	3 548
Ressources minérales présumées	189 600	0,6	3 820	2 473
Boto Gold, Sénégal[8]				**(90 %)**
Réserves minérales probables	29 040	1,7	1 593	1 434
Sous-total	29 040	1,7	1 593	1 434
Ressources minérales indiquées	40 567	1,6	2 033	1 830
Ressources minérales présumées	8 196	1,8	469	422
Diakha-Siribaya, Mali[9]				**(90 %)**
Ressources minérales indiquées	18 031	1,3	744	669
Ressources minérales présumées	23 179	1,6	1 176	1 058
Monster Lake, Canada[10]				**(100 %)**
Ressources minérales présumées	1 110	12,1	433	433
Nelligan, Canada[13]				**(75 %)**
Ressources minérales présumées	96 990	1,0	3 194	2 396
Pitangui, Brésil[11]				**(100 %)**
Ressources minérales indiquées	3 330	4,4	470	470
Ressources minérales présumées	3 559	3,8	433	433
TOTAL				
Réserves minérales prouvées et probables	516 785	1,1	17 650	13 937
Ressources minérales mesurées et indiquées	885 047	1,0	29 194	23 910
Ressources minérales présumées	416 874	1,0	13 796	11 268

Notes :

(1) Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.

(2) Bien que les ressources mesurées, les ressources indiquées et les ressources présumées soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon la réglementation canadienne, l'*Industry Guide 7* de la SEC ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes; cependant l'*Industry Guide 7* de la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur in situ. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations des ressources mesurées et indiquées.

(3) Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(4) Les réserves minérales de Saramacca ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(5) Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(6) Les réserves minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant une teneur de coupure de 5,5 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2,4 mètres. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les réserves minérales de Grand Duc ont été estimées en utilisant une teneur de coupure de 0,42 g Au/t et un prix de l'or de 1 350 $ par once. Les ressources minérales de Grand Duc ont été estimées en utilisant une teneur de coupure de 0,39 g Au/t et un prix de l'or de 1 500 $ par once.

(7) Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(8) Les réserves minérales de Boto ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2020 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(9) Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2020, conformément à la Norme canadienne 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once.

Les ressources minérales de Monster Lake ont été estimées au 31 décembre 2020, conformément à la Norme canadienne 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once,

(11) Les ressources minérales de Pitangui ont été estimées au 31 décembre 2020, conformément à la Norme canadienne 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once.

(12) Les ressources minérales de Gossey ont été estimées au 31 décembre 2020, conformément à la Norme canadienne 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once.

(13) Les ressources minérales de Nelligan ont été estimées au 31 décembre 2020, conformément à la Norme canadienne 43- 101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ par once.

Informations techniques et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers (« Norme canadienne 43-101 »). Lisa Ragsdale, P. Geo. (directrice principale, Géologie minière, IAMGOLD Corporation), une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101, est responsable de la vérification et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales dans les présentes au 31 décembre 2020. Lisa travaille depuis plus de 15 ans dans l'industrie minière, principalement dans l'exploitation, le développement de projets et les services-conseils. Elle s'est jointe à IAMGOLD en janvier 2018 et a pris connaissance des exploitations et des projets de la Société au moyen de visites aux sites, de l'examen des informations et de la supervision des équipes des services techniques ou des consultants responsables des estimations des ressources minérales aux sites miniers, et de la communication constante avec ces équipes ou consultants.

Lisa est une personne qualifiée pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation décrite dans le présent communiqué. La personne qualifiée mentionnée plus haut a approuvé les informations techniques aux présentes et a préalablement examinées celles-ci. Cette personne qualifiée a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

Philippe Chabot, ing., (directeur principal, Exploitation minière, IAMGOLD Corporation), une personne qualifiée pour les besoins de la Norme canadienne 43-101, est responsable de la vérification et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales dans les présentes au 31 décembre 2020. Philippe est diplômé en génie minier de l'Université Laval en 2003 et il a travaillé pour différentes sociétés minières et firmes de consultants depuis l'obtention de son diplôme. Il s'est joint à IAMGOLD en 2015 et a pris connaissance des exploitations et des projets de la Société au moyen de visites aux sites, de l'examen des informations, de la supervision des équipes des services techniques ou des consultants responsables des estimations des réserves minérales aux sites miniers, et de la communication constante avec ces équipes ou consultants.

Remarques à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation du terme ressources

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations de ressources mesurées et indiquées

Le présent communiqué comprend l'emploi des termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la United States Securities and Exchange Commission (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre des catégories de ressources indiquées ou de ressources mesurées sera converti en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations de ressources présumées

Le présent communiqué comprend également l'emploi des termes « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la United States Securities and Exchange

Commission (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les ressources présumées sont associées à une grande incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou la totalité d'une ressource présumée existe ou est économiquement ou légalement exploitable.

Divulgation de données scientifiques et techniques *IAMGOLD communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relativement à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves.*

Note : Les réserves minérales et les ressources minérales des mines d'or d'IAMGOLD ont été estimées, pour la déclaration de fin d'année 2020, en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ par once (sauf indication contraire aux notes des tableaux 1 à 3) pour les réserves minérales, et un prix de 1 500 $ par once pour les ressources minérales (sauf indication contraire aux notes des tableaux 1 à 3). Dans le cas des exploitations à ciel ouvert, les ressources aurifères sont contenues dans une enveloppe de fosse rentable.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis

La SEC limite les renseignements requis aux fins du dépôt de rapports auprès des autorités des États-Unis aux gisements qu'une société peut exploiter économiquement et légalement. IAMGOLD utilise certains termes dans ses publications, comme « mesurées », « indiquées » et « présumées », qui pourraient ne pas correspondre aux définitions de réserves établies par la SEC. Il est possible de consulter ou d'obtenir un exemplaire des documents déposés sur le site de la SEC à l'adresse http://www.sec.gov/edgar.shtml ou en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs.

Selon le Règlement 43-101 des autorités canadiennes en valeurs mobilières, les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les réserves minérales représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource mesurée ou indiquée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comporter les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la divulgation du rapport, de justifier l'extraction économique. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être subies durant l'extraction. Les réserves minérales prouvées représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Les réserves minérales probables représentent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.

Les ressources minérales sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir d'observations et de renseignements géologiques spécifiques. Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale, dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour donner lieu à une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales présumées représentent la partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation se fonde sur des informations et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou la totalité d'une ressource présumée existe ou est économiquement ou légalement exploitable.

Une étude de faisabilité est une analyse exhaustive et technique de la méthode d'exploitation choisie pour un projet d'exploitation minière qui comprend des évaluations suffisamment détaillées de facteurs pris en compte de façon réaliste en ce qui a trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie et à la commercialisation, ainsi que des facteurs économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, en plus d'autres éléments pertinents ayant trait à l'exploitation et des analyses financières détaillées qui sont nécessaires pour démontrer, au moment de la communication d'information, que l'extraction est raisonnablement justifiée (c'est-à-dire, économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue de la mise en valeur ou du financement du projet. Le degré de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude préliminaire de faisabilité.

Une étude préliminaire de faisabilité est une étude exhaustive d'une variété d'options portant sur la viabilité technique et économique d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la fosse, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et où une méthode efficace pour traiter le minerai a été déterminée. Elle

comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables portant sur l'exploitation, le traitement, la métallurgie, la commercialisation et des facteurs économiques, juridiques, sociaux et environnementaux, ainsi que l'évaluation de tout autre facteur pertinent, qui sont suffisantes pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si la totalité ou une partie des ressources minérales peut être classée en tant que réserve minérale.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, présentés dans le présent communiqué ou intégrés à celui-ci par renvoi (y compris, mais sans s'y limiter, tout énoncé ou information concernant les ressources minérales et les réserves minérales) constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » et reposent sur les attentes, les estimations et les prévisions à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent, mais sans s'y limiter, les rubriques intitulées « Réserves minérales – Faits saillants », « Ressources minérales – Faits saillants », ainsi que les autres énoncés à l'égard des réserves minérales et des ressources minérales de la Société. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « prévisions »,« estimer », « croire », « prometteur », « important », « potentiel », « importantes possibilités », « substantiel », « considérable », « transformatrice », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'estimer avec précision les réserves minérales et les ressources minérales, des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, des augmentations inattendues dans les coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société minière de rang intermédiaire qui possède trois mines sur trois continents, notamment la mine Essakane au Burkina Faso, la mine Rosebel au Suriname, et la mine Westwood au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de mise en valeur Côté Gold au Canada, le projet de mise en valeur Boto au Sénégal, ainsi que des projets d'exploration primaire et à proximité des mines situés dans divers pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord. IAMGOLD cherche à devenir un producteur d'or de plus d'un million d'onces grâce à la réalisation de sa stratégie de croissance, qui comprend la mise en production de sa quatrième mine, Côté Gold.

IAMGOLD est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Elle emploie environ 5 000 personnes. L'engagement d'IAMGOLD à l'égard de Zéro Incident® se retrouve dans tous les aspects de ses activités. IAMGOLD fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI.

Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (symbole « IMG ») et de la Bourse de New York (symbole « IAG »).

Pour de plus amples renseignements :

Indi Gopinathan, vice-présidente, Relations avec les investisseurs et Communications, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Philip Rabenok, analyste principal, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :
Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com.